

AFP D'ABONDANCE

PROGRAMME DES TRAVAUX

Les parcelles incluses dans le périmètre de l'association foncière pastorale ont toutes une destination pastorale, agricole ou forestière.

Les parcelles ayant une utilisation autre ont été exclues du périmètre.

L'association a pour mission d'assurer ou de faire assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages permettant une bonne utilisation des fonds ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou la protection des sols.

Ainsi, l'AFP d'ABONDANCE a retenu quatre axes prioritaires d'intervention :

- **Assurer un accès convenable aux unités pastorales** car il constitue le cordon ombilical qui relie ce territoire d'altitude avec la vallée.

La desserte est indispensable à l'exploitation pastorale et elle représente :

- une vie sociale plus aisée pour l'éleveur et sa famille,
- une possibilité d'évacuation des animaux en cas de problème sanitaire et d'accès des secours,
- une descente de lait potentielle pour la transformation en vallée, ou le transfert des produits vers les marchés.
-

L'accès doit permettre un trajet rapide et sûr jusqu'à l'unité pastorale et ce par tous temps. Une présence humaine facilitée à l'alpage (fréquence et visite,...) permet une conduite plus précise du troupeau et par conséquent un entretien de qualité des surfaces pastorales (répartition de la pression de pâturage, pâturage des zones excentrées, limitation des ligneux bas, ...) et une meilleure qualité zootechnique du troupeau.

Les territoires d'altitude sont également des espaces de travail et de production pour les forestiers. Les accès sylvo-pastoraux sont là encore essentiels pour ces activités.

Les dessertes peuvent être considérées comme un atout (sous réserve d'accords locaux d'utilisation) : pour les missions de suivi et de protection de la faune et de la flore, mais aussi pour la diversification des activités en alpage (vente directe,...) et la gestion des flux touristique sur les milieux particulièrement sensible.

Notons également qu'il existe des différences de besoins de qualité d'accès selon l'utilisation des alpages. Sa qualité doit être optimale pour les alpages laitiers, elle est moins prépondérantes pour les unités pastorales à bovins non laitiers ou pour les petits ruminants viandes.

Maintenir des espaces ouverts pour garantir la richesse de la biodiversité des milieux et en assurer l'entretien avec les agriculteurs.

Parmi les menaces pesant sur les espaces pastoraux d'Abondance et leur pérennité, l'embroussaillage est probablement celle qui est le plus préoccupante pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Le risque de fermeture progressive des espaces de montagne est la conséquence des nombreuses modifications de l'agriculture survenues depuis la seconde guerre mondiale, en particulier la diminution du nombre d'actifs et de la main d'œuvre disponible, l'intensification et les changements de pratiques et conduites d'élevage.

Les éleveurs pour qui les alpages représentent un intérêt fourrager important et souvent une « assurance sécheresse » en permettant d'alimenter le troupeau à moindre coût durant l'été, sont directement touchés par l'embroussaillage de ces espaces.

La colonisation par les ligneux si elle entraîne au début un accroissement de diversité biologique, devient rapidement problématique en diminuant le nombre d'espèces animales et végétales présentes remettant en cause un équilibre herbe/arbre séculaire, ce qui pose des problèmes en terme de valeur fourragère, environnementale et cynégétique. Le tourisme pâtit également de ce phénomène, tout d'abord, du fait de la perte d'intérêt patrimonial et de la banalisation des paysages, mais aussi plus directement par la fermeture des sentiers pédestres et des itinéraires hivernaux.

Le contrôle de la végétation et l'amélioration de la gestion des milieux pastoraux passe à la fois par des méthodes de débroussaillage classiques manuelles ou mécaniques, adaptées au type de végétation « envahissante » (strates herbacées, ligneuses, arbustives voire arborées) L'entretien des parcelles doit ensuite être régulier et peut s'effectuer de manière chimique très localisé et contrôlé par traitement des repousses mais également par la réorganisation de la conduite pastorale et plus particulièrement des points de focalisation du troupeau (modification de la position des clôtures, des circuits de pâturage, ajouts ou déplacement de points d'eau et de lieux de dépôt du sel, déplacement des lieux de traite...)

Le maintien de l'ouverture des pelouses et prairies par la « force de tonte animale » est un facteur clé pour favoriser une mosaïque de milieux naturels et de prés-bois avec une grande diversité floristique et faunistique.

Ce travail offre également l'opportunité de développement des techniques de « pâturages boisés » et d'agroforesterie et permet d'envisager l'utilisation de bois énergie à partir des accroissements annuels de feuillus et résineux constatés sur le domaine pastoral.

- **Gérer la multi activité de ce territoire** afin d'établir une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs de l'espace.

Les clôtures sont primordiales pour une gestion rationnelle de l'alpage. Néanmoins, elles constituent aussi une gêne pour le passage des autres usagers de l'espace. C'est pour cette raison que l'installation de clôture doit se faire de manière coordonnée avec la réflexion sur les dispositifs de franchissement (passages canadiens, passages piétons et VTT, ...).

Les alpages d'Abondance sont le siège de nombreuses activités sportives et de loisirs de plein-air. Ces équipements sont les garants de la bonne pratique des uns et du libre accès aux zones pastorales dans le respect du travail des alpagistes et du calme des troupeaux.

Pour résoudre les problèmes liés au franchissement des clôtures, il convient d'envisager la mise en place soit de chicanes supplémentaires, soit de passages pour VTT, soit de portails à fermetures automatiques. Dans ce cadre, il est indispensable de prendre en compte le balisage directionnel déjà présent sur la commune dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnée (PDIPR) et du réseau de sentiers balisés par l'office du tourisme et le Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance.

Afin de renforcer l'entente entre les divers usagers, la mise en place d'une campagne de sensibilisation est en cours en liaison avec les professionnels du tourisme.

Le matériel de contention a pour vocation de faciliter le regroupement des animaux et de permettre des manipulations en limitant les risques de blessures; on parle donc ici d'amélioration des conditions de travail des éleveurs et bergers et du bien-être animal. Le choix du matériel, ainsi que son implantation dans l'espace feront l'objet d'une réflexion dans le cadre du plan de pâturage de chaque unité pastorale.

- **Garantir des conditions de travail et de vie correctes pour les agriculteurs et bergers ainsi que l'approvisionnement en eau des troupeaux inalpés.**

Les chalets d'alpage constituent des éléments caractéristiques et patrimoniaux de la Vallée d'Abondance. Ils marquent la présence de l'homme en montagne. Ces constructions sont traditionnellement utilisées de façon saisonnière pour l'habitat et les besoins professionnels des éleveurs. Ces bâtiments subissent les évolutions et les transformations de la société : certains chalets se retrouvent à l'abandon, d'autres servent de résidence secondaires tandis qu'une partie a heureusement conservé sa vocation originelle liée au pastoralisme. Seuls ces derniers sont concernés par cette action.

Les chalets d'alpage, existants ou nouvellement construits, font partie intégrante de l'exploitation pastorale et en sont des éléments indispensables. On les définit comme étant « logement de berger » ou du « vacher ». Des efforts restent à faire pour offrir des conditions de confort, d'hygiène et de sécurité se rapprochant des standards actuels avec un souci constant de respect de l'architecture originale.

Deux types d'action sont prévus:

- Création de nouveaux logements sur les alpages nécessitant une présence régulière des alpagistes.
- Amélioration et réfection des bâtiments existants y compris électrification.

Les montagnes sont les « châteaux d'eau » des vallées et des plaines. De ce fait, une responsabilité particulière incombe aux divers utilisateurs des massifs quant à la ressource en eau et sa qualité, pour aujourd'hui mais surtout pour demain dans une perspective de changements climatiques. L'activité agropastorale doit être garante de la bonne gestion de la ressource en eau, elle doit même être exemplaire car généralement située en tête de bassin versant et au départ de la ressource.

D'une manière générale, les ressources en eau présentes sur l'alpage doivent être protégées. Les zones humides, par leur valeur écologique remarquable, font l'objet d'études et de protections spécifiques.

De même, chaque périmètre de captage d'eau potable déclaré d'utilité publique fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui distingue les périmètres immédiats, rapprochés et éloignés et indique la réglementation s'y appliquant. Il convient de prendre connaissance de ces dispositions auprès de la commune ou de la DDPP. Si les périmètres de protection immédiats sont achetés, en règle générale par les collectivités et clos, les périmètres rapprochés et éloignés peuvent comporter des mesures particulières pour les pratiques pastorales. Tout approche pastorale doit donc prendre en compte prioritairement ces éléments afin d'optimiser les stratégies de pratiques et d'équipements sur les alpages.

Dans le cadre de la mise en place du programme de travaux de l'AFP d'ABONDANCE, il est proposé un programme d'actions par unité pastorale avec indication de priorité de réalisation allant de 1 à 3 (la priorité 1 étant la plus importante). Ces priorités ont été fixées à partir des informations recueillies auprès des agriculteurs-alpagistes de la commune et du groupement pastoral lors de la réalisation du Plan Pastoral Territorial.

Unité pastorale de l'Essert

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès	Réfection de l'accès		
Contrôle de la végétation		Gestion des prés bois	
Cohabitation agriculture / autres utilisateurs			Pose de passage de parcs

Unité pastorale de l'Ecuelle

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès	Accès de les Druges		
Eau		Amélioration stockage de l'eau	
Contrôle de la végétation	Gestion prés bois		

Unité pastorale des Druges et des Combes

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès	Accès depuis La Lanche		
Eau		Amélioration réserve d'eau	
Contrôle de la végétation	Gestion prés bois		
Autres			Plateformes de traite

Unité pastorale de Chargneux

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès		Création accès tracteur	

Unité pastorale de Fremoux

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès		Accès grumier Les Druges Fremoux	
Contrôle de la végétation	Débroussaillage		

Unité pastorale des Pré Terrier

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Contrôle de la végétation		Débroussaillage	
Autres	Accueil public	captage	

Unité pastorale de Serranant

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès		Amélioration ponctuelle et pose de renvois d'eau	

Unité pastorale de Tavanneuse

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès	Réflexion sur type de desserte		
Autres		Abris de Berger	

Unité pastorale d'Entre deux Perthuis

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès		Accès Quad	
Autres		Amélioration abris de berger	

Unité pastorale d'Ardens

1

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès		Amélioration ponctuelle pose de renvois d'eau et broyage pierre	

Unité pastorale des Plagnes

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Contrôle de la végétation	Gestion prés bois		
Autres		Plate forme de traite	

Unité pastorale de Lenlevay

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Contrôle de la végétation		Gestion prés bois	Débroussaillage Aulnes Verts

Unité pastorale la Jouly

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès	Améliorations ponctuelles		
Eau			
Contrôle de la végétation		Abattage épicéas et accrus	

Unité pastorale de Très les Bœufs

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès	Amélioration profil en long		
Eau		Augmentation des réserves et protection captage	
Contrôle de la végétation		Lutte contre l'enrésinement	

Unité pastorale la Plagne Les Crétets

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Contrôle de la végétation	Amélioration de Pâture Lutte contre les accrus		

Unité pastorale des Combes Autigny La Plagne du Mont

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès	Amélioration ponctuel accès		
Eau			Augmentation réserve
Contrôle de la végétation		Gestion prés bois	

Unité pastorale de Leschaux

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès	Accès quad		
Eau		Renforcer les réserves	

Unité pastorale de Plaine joux

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Contrôle de la végétation	Gestion prés bois	Débroussaillage Aulne vert	captage

Unité pastorale du Tigneret

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès		Accès tracteur	
Eau			